

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**



**RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2015
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

JUILLET 2015

SOMMAIRE

Pages

ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	7
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES	9
2.1. Coopération internationale.....	9
2.2. Autres activités.....	10
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	11
2.2.2. Autres rencontres.....	12
2.2.3. Suivi des déclarations de devises	12
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	13
CONCLUSION	15
ANNEXES.....	16

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FIC South Africa	Financial Intelligence Centre (Afrique du Sud)
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IMF	Institution de Microfinance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisation à But Non Lucratif
OTR	Office Togolais des Recettes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. La CENTIF-TG a évolué au 2^{ème} trimestre 2015 dans un environnement national caractérisé par :
 - la réélection du Chef de l'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE à la présidence de la République,
 - les travaux préparatifs de la conférence internationale sur la sécurité maritime en Afrique de l'Ouest prévue à Lomé en novembre prochain,
 - la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles.

2. Au plan interne, les principales activités ont porté sur :
 - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de 20 nouvelles déclarations ;
 - la coopération internationale marquée par la participation aux réunions plénières du GIABA, du Groupe Egmont et du GAFI ainsi que la signature de trois accords de partenariat avec les CRF de Panama, Guinée et Sao Tome et Principe ;
 - la présentation du 4^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle ;
 - les actions de formation au profit du personnel de la Cellule.

3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois parties comme suit :
 - les activités principales,
 - la coopération internationale et les autres activités,
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

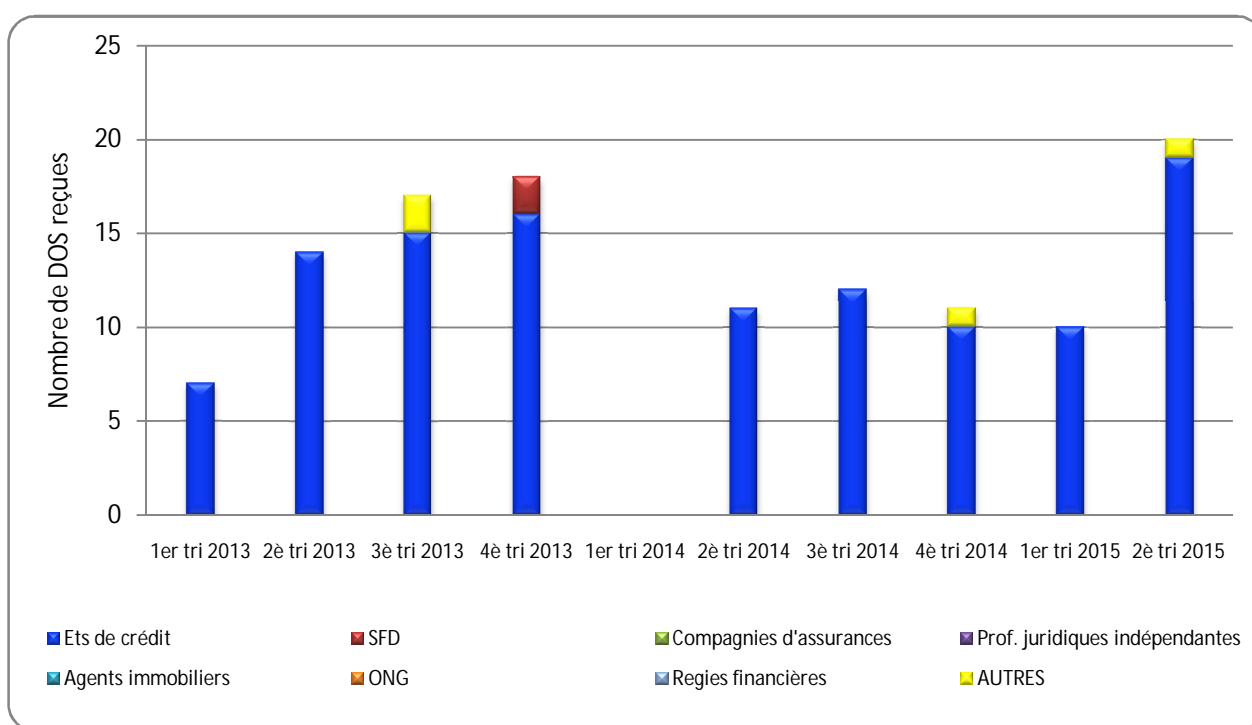
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues

4. Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2015, 20 opérations suspectes ont été déclarées à la CENTIF-TG contre 10 le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, le nombre de déclaration s'est situé à 11. L'amélioration enregistrée dénote d'un meilleur suivi notamment au niveau des institutions bancaires en liaison avec les actions de sensibilisation menées par la Cellule ainsi que le contrôle effectué par les autorités de régulation de ce secteur.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Les déclarations enregistrées proviennent pour la quasi-totalité (19 sur 20) du système bancaire, principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment au Togo. Néanmoins, certaines banques participent peu aux déclarations de soupçon. Sur les quatorze banques opérationnelles au 2^{ème} trimestre 2015, seulement quatre institutions ont produit des déclarations à la CENTIF-TG. L'accompagnement du personnel des assujettis mérite d'être accentué pour une détection des opérations atypiques.
6. Le montant total des sommes en cause pour les 20 déclarations reçues se chiffre à 12,2 milliards de FCFA. Trois des opérations suspectes portent sur un montant supérieur à 1 milliard et totalisent plus de 90% de la somme totale des DOS.

7. Sur les 20 DOS, 18 transactions sont exprimées en FCFA. Les deux autres effectuées en dollars et en FCFA de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) totalisent à elles seules 42,7% des 12,2 milliards déclarés.

1.1.2– Infractions sous-jacentes des DOS reçues

8. Les déclarations de soupçon enregistrées au 2^{ème} trimestre 2015 révèlent :
- 1 cas de vol,
 - 1 cas de contrebande,
 - 1 cas concernant un trafiquant de stupéfiant,
 - 4 cas de violation de la réglementation des changes,
 - 13 opérations en espèces dont l'origine ou la justification des transactions restent à clarifier.
9. Le cas de vol porte sur un instrument de paiement frauduleux déposé pour encaissement.
10. Celui de contrebande concerne un trafiquant impliqué dans des transactions illégales sur des produits de rente dans la sous-région.
11. Pour le trafiquant de stupéfiant, il s'agit d'une opération de versement important en espèces effectué sur un compte appartenant à un individu impliqué par le passé dans le trafic de stupéfiants.
12. S'agissant des infractions à la réglementation des changes, des montants élevés sont retirés en espèces aux motifs d'achat de devises généralement auprès de changeurs de monnaies non agréés. Les cas signalés portent sur un montant cumulé de 522,0 millions, soit 4,8% du total général des DOS du trimestre.
13. Quant aux déclarations motivées par les transactions non justifiées, elles représentent 95% du total général avec 11.611,8 millions portant sur :
- des transferts reçus et pour lesquels soit le lien entre donneur d'ordre et bénéficiaire n'est pas fondé, soit le motif de la transaction n'est pas fourni ou est contradictoire suivant les différentes sources,
 - des retraits ou versements en espèces dont les justificatifs sont peu probants.
14. Les enquêtes sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3- Traitement des DOS

15. Conformément aux textes réglementaires en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet de traitement en vue de confirmer ou d'infirmer le caractère illicite de l'activité ou des ressources à l'origine des soupçons des déclarants. Le cas échéant, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour l'ouverture d'une instruction.
16. Toutes les déclarations reçues au cours du 2^{ème} trimestre 2015 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule. La situation de l'ensemble des DOS dans le processus de traitement est résumée comme suit.

Tableau 1- Point sur le traitement des DOS au 30 juin 2015

Période de réception	Nombre de DOS			
	reçues	en cours d'étude	transmises à la justice	classées
Année 2009	8	7	1	0
Année 2010	42	39	3	0
Année 2011	34	26	2	6
Année 2012	30	16	4	10
Année 2013	56	50	0	6
Année 2014	34	28	2	4
1 ^{er} semestre 2015	30	30	0	0
Toutes périodes confondues	234	196	12	26

Source : CENTIF-TG

1.2- ECHANGES D'INFORMATION

17. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et parfois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
18. Au cours du 2^{ème} trimestre 2015, 129 demandes d'informations ont été envoyées principalement aux organismes financiers (85%) et à l'administration publique (15%). Le taux de réponse se situe à 89%. Les statistiques relatives à ces échanges sont compilées au tableau suivant.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Administration	19	12	63%
EPNFD	-	-	-
Organismes financiers	110	103	91%
Total	129	115	89%

Source : CENTIF-TG

19. Au plan international, la CENTIF-TG a adressé des requêtes à 4 CRF (Mali, Maroc, France, Hong Kong) pour recueillir des précisions sur des personnes mises en cause dans diverses investigations. En sens inverse, elle a reçu 4 demandes d'informations des CRF du Ghana, du Niger et des USA. La CENTIF-TG a répondu à deux des demandes qui lui ont été adressées et reste en attente des réponses sur ses requêtes.

Tableau 3- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	4	0	0%
- des autres CRF au Togo	4	2	50%

Source : CENTIF-TG

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

20. La coopération internationale a été marquée au cours du 2^{ème} trimestre 2015 par la participation aux travaux des sessions plénières du GIABA, du Groupe Egmont et du GAFI ainsi qu'à la signature de trois accords de coopération avec les CRF de Panama, Guinée et Sao Tome et Principe.

a- Réunion du GIABA

21. Du 18 au 24 mai 2015, le Président a conduit une délégation de sept personnes provenant de la CENTIF-TG, du CIMSA ainsi que des départements ministériels en charge des finances, de la justice et de la sécurité à la 23^{ème} réunion plénière de la commission technique du GIABA qui s'est tenu à Yamoussoukro. Les principaux actes qui ont marqué l'agenda de la session ont porté :

- le rapport d'activités du Directeur Général du GIABA ;
- les rapports de suivi d'évaluation mutuelle de 10 pays membres dont le Togo ;
- le rapport sur la visite de haut niveau auprès des autorités de la Guinée Bissau ;
- la révision du calendrier du 2^{ème} tour des évaluations mutuelles ;
- la validation des études relatives aux thèmes suivants :
 - Vulnérabilités des EPNFD au BC/FT ainsi que l'efficacité des mesures de contrôle en Afrique de l'Ouest,
 - Blanchiment de capitaux lié à la fraude sur les passations des marchés publics en Afrique de l'Ouest : cas du Nigeria ;
- l'examen du projet d'adhésion de l'Union des Comores au GIABA.

22. L'analyse des rapports d'évaluation a conclu au maintien de 8 des pays à leur position tandis que les deux autres ont été relevés de la position de suivi renforcé à celle de suivi régulier accéléré.

23. Concernant le Togo, la plénière a félicité le pays pour l'amélioration de la capacité opérationnelle de la CENTIF-TG ainsi que pour des accords de coopération signés. La plénière a invité le pays à s'attaquer aux insuffisances restantes notamment l'adoption des projets de la stratégie nationale LBC/FT ainsi que des lois et décrets en instance.

24. La plénière a maintenu le Togo en position de suivi régulier et a invité le pays à soumettre son 5^{ème} rapport de suivi en mai 2016.

25. En marge de ces rencontres, le Président a pris part le 16 mai 2015 à la 5^{ème} assemblée générale ordinaire du Réseau des CENTIF de l'UEMOA qui a adopté ses nouveaux textes constitutifs. Il a également représenté le Ministre chargé des Finances à la 14^{ème} réunion du Comité Ministériel du GIABA tenue le 25 mai 2015.

b- Réunion du Groupe Egmont

26. Dans le cadre du renforcement de sa coopération avec les CRF paires du Groupe Egmont, le Président de la CENTIF-TG a pris part à la 23^{ème} plénière tenue à Bridgetown (Barbados) du 06 au 12 juin 2015. Plusieurs thématiques relatives à la LBC/FT ont été débattues au cours de cette rencontre qui, par ailleurs, a enregistré l'adhésion définitive du Niger au Groupe.

c- Réunion du GAFI

27. Du 22 au 26 juin 2015, le Secrétaire Général et un analyste-programmeur de la Cellule ont participé à la 26^{ème} plénière du Comité Technique du GAFI tenue à Brisbane (Queensland – Australie). La plénière a débattu de :

- l'analyse sur les pays ou les juridictions constituant un grand risque par rapport au système financier international ;
- le premier draft d'une étude sur le financement du terrorisme ;
- les rapports de suivi d'évaluation mutuelle de 5 pays membres (Brésil, Island, Japon, Afrique du Sud, USA) ;
- le rapport sur l'évaluation mutuelle de la Malaisie maintenue au score « moyennement conforme » proposé par les évaluateurs ;
- des études de recherche sur :
 - le risque lié à la monnaie virtuelle en matière de BC/FT,
 - et, les bonnes pratiques à adopter par rapport aux OBNL en matière de LBC/FT.

28. Concernant le Brésil, suite au rapport de la mission de haut niveau déléguée auprès des autorités brésiliennes et les engagements pris par ces derniers, il a été convenu de surseoir à la déclaration publique jusqu'à la session d'octobre 2015 pour apprécier l'état de mise en œuvre en particulier l'incrimination du financement du terrorisme.

d- Signature d'accord de coopération

29. En marge des réunions du GIABA et du Groupe Egmont, la CENTIF-TG a poursuivi les entretiens avec les responsables des CRF avec lesquelles elle a des projets d'accord de coopération et d'échange d'informations. Ces discussions ont abouti à la signature de trois accords de coopération avec les homologues de la Guinée et de Sao Tomé et Príncipe le 20 mai 2015 à Yamoussokro (RCI) et celui du Panama le 09 juin 2015 à Bridgetown (Barbados). Le total des accords signés au 30 juin 2015 s'élève à 14.

30. Les négociations se poursuivent avec les CRF de la Tunisie, du Liban, de la Thaïlande, du Japon, de l'Inde et de l'Italie.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

31. Les actions de formation et de sensibilisation ont porté essentiellement sur la participation du personnel à une série d'actions de renforcement de capacité en matière d'investigations financières mais également dans d'autres domaines liés à sa gestion.
32. Les 6 et 7 mai 2015, la Cellule a accueilli un expert du Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et Programmes venu animer un séminaire de formation sur *la méthodologie d'élaboration de budget programme*. Cette formation a permis à la Cellule de s'engager à la suite d'autres institutions de l'Etat dans le processus d'élaboration d'un budget-programme couvrant, dans une dynamique de l'efficacité de la dépense publique, ses besoins à court et moyen terme.
33. Du 11 au 13 mai 2015, la Cellule a organisé à son siège une formation sur *les outils de gestion et de contrôle de la passation et de l'exécution des marchés publics* animée par deux formateurs de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). La session a permis de s'imprégner des règles et bonnes pratiques qui régissent la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics. Elle a également permis de consolider le partenariat avec la Cellule dans la lutte contre les fraudes liées à la passation des marchés publics et la détection des irrégularités qui entacheraient ces dossiers.
34. Du 11 au 15 mai 2015, la CENTIF-TG a été représentée par son chargé de communication à l'atelier sur le thème « *un service de communication efficace* » organisé par l'Ambassade des USA à l'hôtel Ivans Piazza à Kpalimé. Cet atelier avait pour but d'offrir aux attachés de presse et chargés de communication, les outils nécessaires à l'amélioration et la dynamisation de la communication de leurs services. Les thèmes abordés ont permis aux participants de saisir l'importance d'une cellule de communication et sa contribution à l'atteinte des objectifs de la structure qui l'a créé.
35. Le personnel de la CENTIF a pris part à deux sessions de formation sur « les enquêtes financières transfrontalières » organisées du 1^{er} au 05 juin et du 08 au 12 juin 2015 à l'hôtel Sancta Maria par l'Agence de Contrôle de l'Immigration et des Douanes du Département de la Sécurité Intérieure des USA. Ces formations ont permis à une centaine de participants (magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, fiscalistes, enquêteurs, etc.) d'apprendre les meilleures techniques et stratégies pour combattre différents trafics financiers illicites. La CENTIF-TG a apporté son appui à la formation à travers une présentation sur le cadre juridique et opérationnel de LBC/FT au Togo.
36. Deux agents de la Cellule ont pris part du 08 au 12 juin 2015 à un séminaire sur le

financement des activités terroristes organisé au Centre Régional de Formation de l'Afrique de l'Ouest basé à Accra (Ghana). La formation a été animée par trois agents du Bureau Fédéral d'Investigation (FBI) des USA à l'endroit de trente sept participants venus du Benin, du Nigéria, du Ghana et du Togo. Elle a permis aux participants (magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, etc.) de connaître les méthodes et outils nécessaires pour mener à bien des enquêtes sur le financement du terrorisme.

2.2.3. Autres rencontres

37. La Cellule a reçu la visite de plusieurs structures sollicitant des actions de formation à l'attention de leur personnel et en particulier les cellules anti-blanchiment. Pour répondre à ces besoins, des formations sont programmées courant juillet 2015 à l'endroit du personnel de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), de la cellule anti-blanchiment de la Banque Populaire d'Epargne et de Crédit (BPEC) et des inspecteurs de la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit (CAS-IMEC).
38. Dans le cadre de la coopération nationale, la CENTIF a tenu le 21 juin 2015 une séance de travail avec l'Office Togolais des Recettes. L'objet des discussions portait principalement sur le projet d'accord soumis par la Cellule en vue d'asseoir les bases d'échanges d'informations dans l'intérêt des deux institutions. Les débats ont conduit à la mise en place d'une commission ad hoc chargée de finaliser le document compte tenu des amendements souhaités.

2.2.3. Suivi des déclarations de devises

39. Face à la vulnérabilité du dispositif LBC/FT par rapport aux sorties de devises à travers les postes frontières, la CENTIF-TG a institué un suivi des déclarations des devises effectuées à l'aéroport par les voyageurs.
40. Il ressort de l'analyse des statistiques collectées sur la période de juillet 2014 à mars 2015 que les montants déclarés en sortie portent sur 116,2 milliards de FCFA contre 2,4 milliards de FCFA en entrée.
41. Les déclarations révèlent une flagrante violation des règles régissant les relations financières extérieures et le code douanier.
42. En outre, en l'absence d'informations sur les transactions économiques qui motivent ces sommes déplacées hors du circuit financier classique, les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ne peuvent être exclus.
43. Un accompagnement des opérateurs économiques est recommandé pour les aider à se conformer aux pratiques orthodoxes de commerce international.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

44. Les activités de la Cellule se sont déroulées sans difficultés majeures au cours du 2^{ème} trimestre 2015.
45. Il est à signaler toutefois que, la subvention de l'Etat à la Cellule au titre de l'année 2015 a été réduite à 250 millions contre 300 millions en 2014. Cette situation risque d'handicaper l'exécution du plan d'action de la Cellule notamment les activités relatives au lancement de l'évaluation nationale des risques et les actions de sensibilisation et de formation programmées. En outre, l'effectif des membres a été réduit de 6 à 4 membres depuis l'admission à la retraite du magistrat et du commissaire de police en novembre 2014.
46. Ces problèmes ont été évoqués lors de l'audience accordée à la Cellule le 20 mars 2015 par le Ministre chargé des Finances qui a promis revoir la subvention avec le Directeur du Budget et relancer les ministères de tutelle pour la prise de fonction de leurs nouveaux représentants.
47. En outre, les insuffisances d'ordre structurel qui entravent l'efficacité du dispositif et sa mise en conformité avec les standards internationaux demeurent en l'absence d'adoption de la stratégie nationale et l'affectation de moyens adéquats. Le tableau synoptique ci-après résume les principaux points.
48. Les doléances de la Cellule sur ces questions sont portées aux autorités nationales. Les réponses restent attendues à ce jour.

Tableau 4 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none">• Finaliser la révision en cours des lois sur la LBC/FT (le Conseil des Ministres de l'Union examine les projets de texte à sa session du 02 juillet 2015)• Prendre les dispositions idoines pour leur intégration dans le corpus juridique national• Incriminer les infractions sous-jacentes comme la corruption, le terrorisme, le délit d'initié, la traite des personnes, etc• Adopter les projets de texte proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none">• Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués)• Vulgariser davantage les textes• Former les acteurs et sensibiliser le grand public• Instituer un cadre de revue périodique

Difficultés	Solutions
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la subvention de la CENTIF-TG et du Comité interministériel • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel existant • Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser les données et crypter le matériel informatique

CONCLUSION

50. En définitive, la CENTIF-TG a reçu au cours du 2^{ème} trimestre 2015 vingt DOS mettant en cause des opérations de 12,2 milliards de FCFA. Ces déclarations proviennent essentiellement des établissements bancaires.
51. Le traitement des déclarations reçues devrait être accéléré aux fins, le cas échéant, de transmission des rapports finalisés à l'administration judiciaire. Une solution appropriée devrait également être cherchée avec ce partenaire clé de la lutte contre la criminalité financière pour la prise en charge des dossiers soumis à son examen.
52. La présentation du 4^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle s'est conclue par le maintien du Togo en position de suivi régulier. Le pays est invité à s'attaquer aux insuffisances restantes notamment l'adoption des projets de la stratégie nationale LBC/FT ainsi que des lois et décrets relatifs :
- au nouveau code pénal,
 - à la lutte contre la corruption,
 - à la traite des êtres humains,
 - au gel administratif des avoirs,
 - à la création de la commission consultative sur le gel des avoirs.
53. Le Togo présentera son 5^{ème} rapport de suivi en mai 2016.
54. La CENTIF-TG a en outre signé trois accords de coopération avec ses homologues de la Guinée, de Sao Tomé et Príncipe ainsi que du Panama.
55. Enfin, elle a institué un rapport de suivi des déclarations de sorties de devises au regard de la vulnérabilité que constituent ces flux pour le dispositif LBC/FT.

Fait à Lomé, le 15 juillet 2015

Le Président de la CENTIF-TG



Tchaa Bignossi AQUITEME